Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_215-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_215 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
Vu les articles 346 et 346 A du Document III du code général des impôts ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_215-DE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 portant statuts de la communauté de communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026_086 en date du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;
Vu les propositions des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;
Simplification : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI.
Condition relative à l'inscription aux rôles : à compter de 2020, il appartient au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

Les membres du Conseil Communautaire seront appelés à valider la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Cependant, la liste demeure incomplète lors de la séance de ce conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_215-DE

Commune	Membres Titulaires (Nom Prénom)
Berric	Sophie JUBIN Pascal MASSON Larissa CAREIL Valérie CROIX Hélène FRAGNAUD Géraldine CADORET
Caden	Élisabeth BEILLON Sylvie BOULO Sophie MOURRO Patrick OILLAUX
La Vraie-Croix	Pascal GUIBLIN Sandra ROUSSELET Dominique ROUILLE
Larré	Nathalie DELBOS
Lauzach	Romain RETIF Guy LAYEC Hugues BRABANT
Le Cours	Delphine LE NOCHER
Limerzel	Hervé ÉLAIN Chantal MORICE Laurent LE COINTE Jean-Claude BENIGUEL
Malansac	Pascal BERTHE Jean-François TESSIER François LE CADRE Jean-Claude OLLIVIER Pascal QUIMBRE Françoise LABBE-GAUDIN
Molac	Alain MAUGENDRE Gildas BREDOUX Yves DE FRANCQUEVILLE Patrick SEVETTE
Pluherlin	Bénédicte GARÇON Franck MAGNEN Nolwenn JAGUT
Questembert	Albane DIEU Sylvaine TEXIER Valérie JÉHANNO Alain GUÉNÉGO Jean-Pierre LE MÉTAYER Gisèle QUIRIN
Rochefort-En-Terre	Guy CADORET
Saint-Gravé	Marie-Odile COLINEAUX

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_215-DE

Total provisoire : 42 noms
Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la liste ci-dessus suivante au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/07/2026
Qualité : PRÉSIDENT